



Dossiers du BHI N° S1/1001/WP
FO/592/16

LETTRE CIRCULAIRE 87/2015

15 décembre 2015

Rév1

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE L'OHI POUR 2016

Référence : Lettre circulaire de l'OHI 74/2015 du 1^{er} octobre 2015 – *Proposition de programme de travail et de budget de l'OHI pour 2016*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre en référence invitait les Etats membres à envisager d'approuver la proposition de programme de travail et de budget de l'OHI pour 2016.
2. Le Comité de direction remercie les 61 Etats membres suivant qui ont répondu (Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, République de Corée, Lettonie, Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie Saoudite, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay, Venezuela). Toutes les réponses ont approuvé la proposition de programme de travail pour 2016. Toutes les réponses sauf une ont approuvé la proposition de budget.
3. La majorité des deux-tiers des Etats membres de l'OHI autorisés à voter est requise pour l'approbation du budget et du programme de travail correspondant. L'OHI compte actuellement 85 Etats membres dont trois Etats suspendus et privés du droit de vote. La majorité des deux-tiers requise pour l'approbation est donc de 55. Par conséquent, la proposition de programme de travail et de budget de l'OHI pour 2016 a été approuvée.
4. Le Chili, la Colombie, la Croatie, la France, l'Indonésie, l'Italie, le Nigéria, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont fourni des commentaires, qui sont reproduits dans l'annexe à cette lettre conjointement avec les remarques du Comité de direction, selon qu'il convient. L'examen des commentaires par le Comité de direction a entraîné des ajustements mineurs du programme de travail, tel qu'indiqué dans l'annexe.

5. Le programme de travail, tel qu'ajusté, et le budget pour 2016 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Un exemplaire du programme de travail sera mis en ligne sur le site web de l'OHI à l'adresse : www.iho.int → *A propos de l'OHI* → *OHI Programme de travail*. Un exemplaire du budget approuvé sera mis en ligne sur le site web de l'OHI à l'adresse : www.iho.int → *Lettres & Documents* → *Informations en matière financière*.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a period at the end.

Robert WARD

Président

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 74/2015 et commentaires du Comité de direction

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 74/2015
ET COMMENTAIRES DU COMITE DE DIRECTION**

Proposition de programme de travail et de budget de l'OHI pour 2016

CHILI

La tâche 1.6.1 concerne l'organisation de la 19^{ème} CHI / 1^{ère} Assemblée (au cas où le Protocole serait entré en vigueur). Ceci signifie que le BHI envisage de commencer par le N°1. Par souci de cohérence et aux fins de mieux préserver l'historique de l'OHI, nous sommes d'avis de ne pas changer le système de numérotation existant. Par conséquent, même si l'appellation « Conférence » est remplacée par « Assemblée », la manifestation devrait conserver la numérotation actuellement utilisée, sans changement. Ceci revient à dire que nous organiserons la XIX^{ème} Conférence HI ou la XIX^{ème} Assemblée HI.

Commentaire du Comité de direction :

L'utilisation de l'appellation « Assemblée-1 » pour indiquer la création d'un nouvel organe de l'Organisation suivra la pratique auparavant utilisée à l'OHI ainsi que la pratique suivie dans d'autres organisations intergouvernementales.

b) La tâche 3.1.18 attribuée au directeur et à l'AD des CHR respectives, la responsabilité de la participation de l'industrie aux réunions des CHR. Nous sommes d'avis que cette responsabilité incombe aux présidents des CHR. La participation de l'industrie aux réunions des CHR est coordonnée et autorisée par les présidents des CHR.

Commentaire du Comité de direction :

Le programme de travail désigne systématiquement un directeur et un adjoint aux directeurs essentiellement pour les besoins de la gestion du BHI afin d'indiquer quels sont les principaux membres du personnel du Secrétariat qui sont chargés du suivi de l'item du programme de travail et qui sont les points de contact.

c) Il n'est pas logique de conserver les tâches 3.2.8 et 3.2.8.1 compte tenu du fait que les quatre seuls pays de la région d'influence de la CHRPSSE sont des membres actifs de l'OHI et que le Panama, en raison de sa position géographique, est davantage associé à la CHMAC dont il est membre associé, alors qu'il n'est qu'un observateur auprès de la CHRPSSE. Nonobstant les invitations faites, le Panama n'a pas participé aux réunions de la CHRPSSE mais a participé aux réunions de la CHMAC. Par conséquent ces deux tâches semblent ne pas être pertinentes.

Commentaire du Comité de direction :

Le Comité de direction note que les trois autres membres de la CHRPSSE n'ont pas vu d'objection au maintien de ces tâches qui sont incluses dans le programme de travail quinquennal approuvé et considère que tous les Etats côtiers devraient continuer d'être encouragés à participer aux Commissions hydrographiques régionales qui couvrent des zones dans lesquelles ils devraient fournir des services hydrographiques, conformément à la Convention SOLAS.

COLOMBIE

Nous approuvons le budget proposé et nous n'avons pas de réserve sur le document.

Nous approuvons le programme de travail proposé et nous n'avons pas de réserve sur le document.

CROATIE

La Croatie exprime une préoccupation quant au fonds sur le renforcement des capacités (fonds de l'OHI, 5.12. fonds CB) et fait observer que quasiment les deux tiers des projets approuvés ne sont actuellement pas financés et que 385 000 euros supplémentaires seront nécessaires à leur exécution (réf. : LC de l'OHI 76/2015 en date du 26 octobre 2015). La Croatie propose donc d'envisager une réaffectation de crédits à partir du budget de l'OHI proposé pour 2016 plutôt que de simplement attendre que les fonds nécessaires soient disponibles à partir d'autres sources, courant 2016.

Commentaire du Comité de direction :

Le Comité de direction prend note de la préoccupation exprimée par la Croatie mais remarque également qu'aucune proposition n'est faite quant aux réductions qui pourraient être faites dans le financement d'autres parties du programme de travail de l'OHI afin d'accroître le financement du renforcement des capacités.

FRANCE

Dictionnaire hydrographique (page B 11) :

Afin d'être conforme au programme de travail du HDWG tel que présenté dans son rapport au HSSC7 il est proposé de modifier les 8 colonnes du programme de travail 2016 comme suit :

- § 2.11.1 et 2.11.2 inchangés

- Ajouter le § 2.11.3 suivant :

Col 1 : (blanc)

Col 2 : 2.11.3

Col 3 : Réforme des statuts du groupe de travail (ToRs et Business Rules)

Col 4 : DTech

Col 5 : ADSO

Col 6 : Adoption du nouveau statut d'ici à l'été 2016

Col 7 (risques) : Cessation des activités du groupe de travail

Col 8 : (blanc)

Commentaire du Comité de direction :

Ce nouvel item de travail n'est pas nécessaire. Normalement, les groupes de travail devraient examiner leurs mandats de manière régulière. Dans le cas du HDWG, le HSSC7 a lancé l'examen des options concernant l'avenir du dictionnaire hydrographique. Par conséquent, un examen de l'avenir du HDWG et de son mandat sera mené lors du HSSC8.

Marée et niveau de la mer (pages B 10, B 11)

- ligne 2.7.1, dernière colonne, corriger la date pour lire « Niteroi, Brésil, 25-29 avril »

- ligne 2.7.5 dernière colonne, porter la remarque « Associer quelques experts industriels dans la tâche de développement des spécifications du produits pour la marée et les courants »

Commentaire du Comité de direction :

La tâche 2.7.1 a été amendée en conséquence dans le programme de travail approuvé. Après des discussions plus poussées avec la France concernant ses commentaires sur la tâche 2.7.5, il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire d'inclure un risque spécifique associé aux tâches 2.7.3, 2.7.4 et 2.7.5 du programme de travail.

INDONESIE

L'Indonésie convient que la totalité du budget sera consacrée au développement de l'OHI et à la fourniture de l'assistance requise à tous les Etats membres (EM).

Le programme de travail de l'OHI devrait traduire la volonté de l'OHI et de tous les EM d'anticiper les défis technologiques, notamment en matière d'information géospatiale maritime, et les attentes de l'OMI vis-à-vis des EM de l'OHI en tant qu'éléments clés du transport maritime.

Commentaire du Comité de direction :

Les préoccupations de l'Indonésie sont prises en compte dans le plan stratégique de l'OHI qui guide le programme de travail quinquennal et les programmes de travail annuels qui en découlent.

ITALIE (N'approuve pas la proposition de budget)

L'Italie est d'avis que les parts devraient rester inchangées, au moins jusqu'à 2017, compte tenu de la récession économique mondiale qui commence seulement à montrer des signes d'amélioration, et du fait de l'augmentation attendue du nombre de parts. Si la part reste inchangée, le revenu serait diminué de seulement 29362 euros, mais une telle décision aurait un fort impact politique au sein de la communauté.

NIGERIA

Le NNHO n'a pas d'objection à la soumission concernant les aspects spécifiques de la proposition de budget.

Le NNHO n'a pas d'objection à la soumission concernant les aspects spécifiques de la proposition de programme de travail.

ESPAGNE

Comme indiqué dans la réponse à la LC 25/2015, l'Espagne appuie fortement l'activation du groupe de travail sur les levés hydrographiques avec l'objectif d'organiser une réunion en 2016 sous forme de forum d'échange d'expériences et de connaissances en matière de levés hydrographiques.

Commentaire du Comité de direction :

Le HSSC-7 a traité la question et a convenu de la marche à suivre dont il a été rendu compte dans la LC de l'OHI 83/2015 du 7 décembre. La version approuvée du programme de travail a été amendée en conséquence.

ROYAUME-UNI

La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire a introduit un régime de comptes rendus semestriels afin de permettre d'évaluer la progression du programme de travail de l'OHI. Les lettres circulaires de l'OHI 17/2015 – *Rapport sur l'état d'avancement général du programme de travail de l'OHI – fin 2014* et 66/2015 - *Rapport sur l'état d'avancement général du programme de travail de l'OHI – mi-2015* ont noté que 25 des 42 organes de l'OHI et des organes inter-organisationnels impliquant l'OHI ont fourni un rapport pour 2014 et que 26 des 43 présidents ont fourni un rapport pour la période de janvier à juin 2015.

Le Royaume-Uni souhaite souligner la nécessité d'améliorer le retour d'expérience de la part des présidents des organes de l'OHI sur l'état de leur contribution au programme de travail de l'OHI en vigueur.

Commentaire du Comité de direction :

Le Comité de direction note la préoccupation du Royaume-Uni, qui sera incluse dans la compilation des réponses à la LC 66/2015.

ETATS-UNIS

L'élément/tâche 2.2.2.2 décrit l'objectif clé en 2016 comme « Edition 2.0 approuvée par les EM ». Nous croyons que la LC 39/2015 notifiait aux Etats membres que l'édition 2.0 avait été adoptée en juin 2015.

Commentaire du Comité de direction :

La version approuvée du programme de travail a été amendée en conséquence.